

Initiative Jean-Michel Favez et consorts au nom du parti socialiste vaudois demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des chambres fédérales afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes-centre et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal

Développement

L'évolution de la facture RPT dans les années à venir pourrait avoir des conséquences financières très importantes pour notre canton. L'EMPD sur le budget 2011 évoque une facture nette qui pourrait atteindre pas loin d'un demi-milliard à l'horizon 2015.

Cette évolution reflète d'abord la bonne santé de l'économie vaudoise. Il est effectivement compréhensible que le canton de Vaud, sa richesse augmentant, contribue plus fortement à la solidarité confédérale. Cela étant, la RPT souffre à l'heure actuelle de deux défauts majeurs qui nuisent à une juste péréquation financière entre les cantons.

Le premier concerne la sous-estimation importante des spécificités des villes-centre qui favorise beaucoup les cantons alpins. Aujourd'hui, la péréquation pondère à parts égales les charges de montagnes (critères géo-topographiques) et les charges des centres urbains ou des agglomérations (critères socio-démographiques). Cet équilibre doit être revu en faveur des agglomérations pour mieux tenir compte de l'évolution des réalités du terrain.

Le second problème concerne la sous-enchère fiscale. Les petits cantons alpins et peu urbanisés se livrent à une concurrence fiscale agressive, néfastes aux équilibres du pays et contre laquelle les cantons urbanisés, quand bien même ils le souhaiteraient, ne sont pas en mesure de rivaliser. Aujourd'hui, ces petits cantons à faible capacité financière baissent leurs impôts et bénéficient en même temps de la péréquation financière. Cette situation est inacceptable et nuit aux intérêts d'une majorité de cantons et à la cohésion confédérale.

Conclusion

Par la présente initiative, nous demandons donc au Conseil d'Etat d'agir auprès des chambres fédérales afin de réformer la péréquation financière entre les cantons (RPT). Cette réforme devra notamment viser à:

- mieux prendre en compte les charges des centres urbains ;
- introduire un indicateur tenant compte du taux d'imposition des cantons dans le système de péréquation intercantonale.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Gland, le 14 décembre 2010.

M. Jean-Michel Favez : — C'est une réalité dans les villages, lorsqu'il y a trois boulangeries, le pain est bon, varié et à un prix abordable. Lorsque deux boulangeries ont fermé, la troisième produit un pain médiocre, unique et coûteux. La concurrence fiscale entre les cantons est du même tonneau. Pour peu qu'elle se pratique avec courtoisie, elle permet de se comparer et donc de s'améliorer et d'éviter les excès. A l'inverse, l'installation d'un *hard discounter* à côté de boulangeries existantes conduit à la fermeture de ces dernières et le consommateur se voit contraint, à terme, de manger du pain industriel et insipide.

Certaines pratiques fiscales que nous observons reviennent à installer un casseur de prix au cœur de notre Confédération. La concurrence fiscale intercantonale s'est intensifiée ces dernières années, elle s'avère plus vive en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Elle est d'abord le fait de petits cantons voisins de la métropole économique zurichoise, et cette concurrence accrue risque de s'étendre à toutes les régions de notre pays. Déjà, le canton d'Argovie exerce une pression importante sur le canton de Zurich. Les cantons ne sont pas égaux devant la concurrence fiscale. Les petites collectivités publiques ont tout loisir d'offrir des avantages que ne peuvent assumer les cantons urbanisés ; cela parce que les petits cantons échappent aux charges inhérentes aux centres urbains : hôpitaux, universités, hautes écoles, transports publics, charges sociales, etc. Dotés de modestes budgets, ils ont peu de besoins et peu de ressources leur sont nécessaires. Ces cantons peuvent consentir des baisses fiscales sans remettre en cause leur structure financière. En définitive, ils profitent seuls de la concurrence. Les grands cantons ne peuvent qu'être réactifs, ils se voient contraints d'adapter à posteriori leur pression fiscale à celle de leurs voisins.

Une faible imposition n'est positive que si elle ne met pas en péril les tâches publiques et la solidarité. La sous-enchère fiscale massive menace les équilibres subtils de notre Etat fédéral. Toute concurrence, particulièrement la concurrence fiscale, nécessite des règles. Il est indispensable qu'un dialogue politique ait lieu dans les arènes intercantionales, comme c'est le cas au sein de la Conférence latine des directeurs des finances. On m'objectera que la nouvelle péréquation financière, la RPT, règle les disparités entre cantons. Ce n'est pas vrai. Certes, elle assure une péréquation des ressources et des charges. La RPT pondère à parts égales les charges de montagne, critères géotopographiques et les charges des villes, critères sociodémographiques. Or, cette péréquation ne répond pas aux réalités du terrain.

Résumons. En l'état actuel, la péréquation financière ne tient pas assez compte des cantons urbains par rapport aux cantons alpins. En outre, elle ne répond pas au constat que seuls les petits cantons peuvent se permettre de pratiquer une concurrence fiscale agressive. Oui, les cantons alpins et peu urbanisés gagnent forcément dans cette course à la concurrence fiscale. Situation paradoxale et peu acceptable, ces cantons à faible capacité financière baissent leur impôt et bénéficient en même temps de la péréquation financière. Cette situation me paraît inacceptable, même si à long terme ces baisses d'impôt visent à renforcer leur capacité financière. Parce que le parti socialiste vaudois est persuadé que cette excellente analyse ne peut qu'être partagée par une très large majorité de notre Grand Conseil, nous proposons, par la voie de cette initiative, que le Conseil d'Etat intervienne auprès des Chambres fédérales afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des centres urbains, et avec l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal. Merci pour votre large soutien à cette proposition.

La discussion est ouverte.

M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat : — Ce texte est intéressant et permet d'ouvrir le débat, d'autant plus qu'il est basé sur une de mes proes, une thèse que j'ai défendue à Baden et que je continue à défendre. A l'échelle du canton de Vaud, les communes n'ont plus souhaité tenir compte, par exemple, de la pratique fiscale dans la péréquation horizontale entre communes. Ce sont les communes qui n'en voulaient plus. Le Conseil d'Etat a obtempéré parce qu'il est bon joueur et que cette péréquation concerne les communes entre elles. Personnellement, je considère que c'est un bel outil qui permet de corriger de temps en temps les excès.

Je trouve vos propos intéressants, monsieur Favez, puisque j'ai défendu cette politique à plusieurs reprises au niveau suisse, et que cette thèse a été reprise il y a quelques mois par ma collègue Ursula Gut de Zurich, qui considère que c'est un indicateur qui pourrait être pris en compte. D'autres cantons alémaniques se demandent aussi s'il ne faut pas tenir compte de cette pratique globale. Le chemin sera long. Si le parlement veut intervenir à Berne, c'est bien, mais pas uniquement au travers d'une initiative. Ceux qui connaissent les rouages de la Berne fédérale savent qu'une initiative législative d'un parlement cantonal est traitée en 22 secondes — 23 si les parlementaires fédéraux sont de bonne humeur. Cela passe à l'ordre du jour très rapidement. Par contre, tout un travail de lobby et de prise en considération devra être effectué durant ces prochaines années pour expliquer les enjeux de changement de la Suisse.

Sachez que si par hasard le fond géotopographique et sociodémographique était réparti autrement que 50%/50%, par exemple 70% pour le sociodémographique et 30% pour le géotopographique, malheureusement le canton de Vaud n'aurait quasiment pas touché un franc. Pourquoi ? Parce que, dans le domaine sociodémographique, les critères pris en considération au niveau suisse touchent principalement des cantons comme Genève et Bâle-Ville, qui sont des cantons-villes, et Zurich. Le 98% du rééquilibrage 70/30 se répartit pour ces trois cantons. Le canton de Vaud aurait touché au bas mot 1 million supplémentaire. Le combat que vous devrez mener, vous, parlementaires vaudois, avec la députation vaudoise, sera d'expliquer au Conseil fédéral que la société change, que les flux péréquatifs, mais aussi les flux de subventionnement dans des cantons dont l'urbanisation change, sont plus importants qu'hier. C'est un travail de longue haleine, qui prendra peut-être trois ou quatre ans pour demander à la Confédération de soutenir davantage les cantons qui en font plus dans le domaine de l'intégration, dans le domaine social et dans celui de la prise en charge des populations, qui changent.

Votre texte, monsieur le député, est intéressant, il permet de continuer ce débat et de faire prendre conscience à la Suisse entière qu'il faut faire changer les choses. Merci pour ce texte.

La discussion est close.

L'initiative, cosignée par au moins 10 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.